



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2021 à 19h

Date de convocation : 21 septembre 2021

Président : Fabienne Simian, Maire

Présents : Marc Aubert, Guillaume Bernard, Christian Bochaton, Marina Brezzo, Joël Chabanas, Jacques Holz, Alain Ramousse, Marie-Christine Rey, Fabienne Simian

Absents excusés : Claire Poncet donne procuration à Guillaume Bernard
Sébastien Giliotti donne procuration à Marina Brezzo

Secrétaire de séance : Jacques Holz

Ouverture de séance.

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération – Demande de DETR – DECI 2021

Madame la Maire rappelle que le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie est en vigueur.

Trois premiers points d'eau incendie sont réalisés.

Pour l'année 2021, le SCDECI prévoit de protéger 2 quartiers par la mise en place de citernes d'un volume total de 60 m³ au quartier de la tournelle et au quartier des claux.

Ces citernes protégeront les maisons du chemin de la tournelle et celles de la sortie du village jusqu'au secteur de la Chenaie sur la RD 263.

Pour financer ces travaux une délibération avait été prise le 25 janvier 2021 pour une demande de dotation au titre de l'équipement des territoires ruraux pour un montant de travaux de 68 286,00 € HT, soit une subvention de 54 630,00 € HT représentant 80 % du montant des travaux.

Suite à l'augmentation importante des prix des matières premières, le coût des travaux a été réévalué et se monte aujourd'hui à 88 292 € HT. Elle demande donc une subvention de 70 634 € HT, les 20 % restant sont à la charge de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Délibération – Demande de subvention au Conseil Départemental

Madame la maire explique qu'un groupe projet a travaillé sur la rénovation des sanitaires de la piscine municipale.

Les travaux consisteraient à démolir les installations actuelles et les remplacer par des cabines en stratifié, changer l'installation de plomberie, refaire l'électricité, refaire les carrelages sol et murs, refaire les plafonds.

Plusieurs devis ont été demandés et le montant des travaux s'élève à 41 427 € HT.

La commune demande une subvention du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes à hauteur de 70 % du projet soit 28 999 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. **Délibération** – Motion de la fédération nationale des Communes forestières

Madame la maire expose la délibération suivante :

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le conseil municipal :

- **EXIGE** le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- **EXIGE** la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- **DEMANDE** que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- **DEMANDE** un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. **Délibération** – Modification du régime indemnitaire du personnel (RIFSEEP)

Madame la maire explique que le régime de prime RIFSEEP et CIA a déjà été pris par la commune pour le personnel.

Comme l'organisation de la régie communale a changé, il s'avère que la secrétaire a été désignée régisseuse titulaire, tandis que les régisseurs.euses de la piscine sont remplaçants.es.

Au titre de régisseuse titulaire, la secrétaire peut percevoir une augmentation de la bonification indiciaire (NBI) de 15 points et une indemnité de régisseur qui était auparavant donnée aux régisseurs piscine.

Par cette délibération, il est proposé de rajouter ces 2 points au régime indiciaire du personnel.

Délibération adoptée à l'unanimité

Retours du maire

Remplacement de la secrétaire :

Réception de plusieurs CV, entretiens en cours.

Rapport d'activité de la CCDB :

Le rapport est à la disposition du public en mairie.

Madame la Maire présente les grandes lignes de celui-ci.

Bilan financier piscine/camping saison 2021 :

Piscine : - 12 000 €

Camping : + 2 500 € environ

Bulletin municipal :

Développer les actions des commissions

Résumé A C

Restaurant du Furet :

Sur demande du locataire et en accord avec la mairie, fermeture au 30 septembre 2021.

Demande d'aide pour la réflexion sur l'avenir du restaurant et sa viabilité.

Clôture de la séance du conseil municipal à 20h11.